

## Points Forts

### Une réponse unique

Toutes les expositions environnementales des entreprises consolidées dans un seul contrat d'assurance multirisque, en complément notamment, des garanties «pollution soudaine & accidentelle» de RC Générale

### Changement de législation

Dans un environnement juridique incertain et en constante évolution, EnviroPro 2.0 assure les risques pouvant survenir lors du changement de réglementation européenne.

### Evolution des connaissances scientifiques

Le règlement Européen REACH oblige les entreprises à réviser l'évaluation de certains produits chimiques. EnviroPro garantit l'évolution des connaissances scientifiques et techniques et la conséquence de réclamations portant sur des produits considérés comme non dangereux aujourd'hui.

### Flexibilité

La police EnviroPro peut être adaptée et modifiée en fonction de demandes de personnalisation des clients.

### Des options de garantie toujours disponibles

Pertes d'exploitation  
Pollutions par produits  
RC Professionnelle  
Pollutions diffuses et pré-existantes  
Gestion de crise  
Individuelle Accident

### Programmes Internationaux

Possibilité de mise en place de polices locales dans des pays où une garantie financière est obligatoire (Portugal, Argentine, Espagne...) consultants et de souscripteurs dédiés.

## Garanties pour la Responsabilité Environnementale (Directive 2004/35/CE)

- **Frais de réparation des dommages à l'environnement**, conformément à l'application des mesures primaires, compensatoires ou complémentaires prévues dans la directive européenne et dans ses lois de transposition en France et en Europe.
- Incluant les frais d'investigations (coûts de consultant, etc...) et les frais de défense
- Incluant la couverture des responsabilités **avec ou sans faute**.
- Incluant la couverture des dommages environnementaux causés **alors même que le permis d'exploitation a été respecté** par l'Assuré

## Garanties pour la Responsabilité Civile

- Couverture des dommages et intérêts mis à la charge de l'assuré, y compris **à la charge personnelle de ses dirigeants**, le cas échéant.
- Couverture des **réclamations pour préjudice écologique** de collectivités territoriales constituées parties civiles, pour les dommages aux éléments naturels dont l'usage est commun à tous, y compris à la faune et à la flore («Jurisprudence Erika »).
- Couverture pour les dommages **causés aux biens confiés** à l'assuré

## Garanties dans le cadre des activités et prestations des assurés

- Couverture des faits générateurs ayant pour origine un **établissement permanent**, mais aussi un chantier mobile, des **prestations réalisées chez les tiers**, y compris les activités de **transports** de matières dangereuses ou non
- Couverture des **pollutions soudaines & accidentelles** et **graduelles**
- Couverture des **dommages environnementaux** causés par des **événements qui ne sont pas des pollutions** : incendie causé par l'assuré, inondations, destructions d'habitats naturels protégés dans le cadre de travaux...
- Dans tous les cas: couverture **Frais de prévention** de dommages garantis, en cas d'urgence

## Frais de dépollution

- **Frais de dépollution** et **frais de décontamination des biens mobiliers et immobiliers** engagés par l'assuré à l'intérieur de ses propres sites, y compris en cas de découverte d'une **pollution subie**
- **Frais de dépollution** engagés par des tiers et/ou les autorités administratives, y compris dans le cadre d'application de mesures de réparations primaires
- **Frais de restauration**, pour les biens immobiliers non-contaminés détruits du fait des opérations de dépollution

## Contacts Souscription :

### Arnaud BUNETEL

Responsable Environnement  
Tel : 01 49 02 44 50  
[arnaud.bunetel@aig.com](mailto:arnaud.bunetel@aig.com)

### Chloé FRUCTUS

Souscripteur Risques Environnementaux  
Tel : 01 49 02 56 57  
[chloe.fructus@aig.com](mailto:chloe.fructus@aig.com)

### Julienne TAN

Souscripteur Risques Environnementaux  
Tel : 01 49 02 46 04  
[julienne.tan@aig.com](mailto:julienne.tan@aig.com)

## Directions Régionales

### Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14  
[bordeaux@aig.com](mailto:bordeaux@aig.com)

### Lille

Tel : 03 28 53 58 69  
[lille@aig.com](mailto:lille@aig.com)

### Nantes

Tel : 02 40 89 17 18  
[nantes@aig.com](mailto:nantes@aig.com)

### Paris

Tel : 01 49 02 48 67  
[idf@aig.com](mailto:idf@aig.com)

### Lyon

Tel : 04 78 38 74 39  
[lyon@aig.com](mailto:lyon@aig.com)

### Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40  
[strasbourg@aig.com](mailto:strasbourg@aig.com)

### Apporteurs de Proximité

Tel : 09 69 39 93 93  
[apporteur.proximite@aig.com](mailto:apporteur.proximite@aig.com)